

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-21**

**AVIS** est par la présente donné,

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019, a adopté le Règlement numéro 332-21 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Des Cigales à Otterburn Park;
2. **QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 17 SEPTEMBRE 2019**

Me Julie Waite, greffière